

Cabinet Dentaire Capelette

78 boulevard Mireille Lauze

13010 MARSEILLE

04 91 79 85 82

Consultations sur rendez-vous

MARSEILLE, le 29/08/2024

FACTURE N° 29082024

Numéro de PEC :69907

Numéro FINESS : 134000272

Nom du praticien :**Docteur SOPHIE DURAND**

Date de fin de soins : 29/08/2024

Nom de la mutuelle : MUTUELLE DU MEDECIN

N° de sécurité sociale : 144059111011157

Date de naissance :10/05/1944

Facture à nous acquitter concernant la part mutuelle de 301 euros pour le devis de prothèses dentaires de M. DURAND JEAN

Le patient a acquitté en totalité son reste à charge uniquement.

Description détaillée des actes effectués:

Couronne implantoportée dent 14 libre code HBLD418 à 650 euros

Couronne implantoportée dent 15 libre code HBLD418 à 650 euros

Total : 1300 euros

Part R.O : 129 euros

Part R.C :301 euros

Part à charge du patient : 870 euros

Dr DURAND SOPHIE
FINESS 134000272
78 BD MIREILLE LAUZE
13010 MARSEILLE
TEL : 0491798582

RÉPONSE PRISE EN CHARGE DENTAIRE

Praticien :

Nom: DURAND SOPHIE (134000272)
Adresse : 78 BD MIREILLE LAUZE SELAS
Code postal : 13010
Ville : MARSEILLE
Téléphone : 04 91 79 85 82
Fax : 04 91 25 57 81
Date de la PEC : 29/08/2024
Date de fin de validité de la PEC : 27/11/2024
Date de péremption de la PEC : 27/11/2024

Bénéficiaire:

Nom: DURAND
Prénom: Jean
N° Sécurité sociale : 1 44 05 91 110 111
Date et rang de naissance : 10/05/1944 - 1
Nom de l'org. complémentaire : GPM TP

Réf. almerys : 47834256
PEC n° 69907
N° almerys : 20240829000069907

Taux : 60% Régime général						
---------------------------	--	--	--	--	--	--

N° Dent	Nature de l'acte	Cotation CCAM ou NGAP	Acte non remboursé RO	Honoraires	Base de remboursement RO	Montant RO	Montant RC
14	Implantologie	IMP		650,00 €	107,50 €	64,50 €	150,50 €
15	Implantologie	IMP		650,00 €	107,50 €	64,50 €	150,50 €

Montant total net TTC	1 300,00 €
Montant pris en charge par le régime obligatoire	129,00 €
Montant pris en charge par le régime complémentaire	301,00 €
Montant total à régler par l'assuré	870,00 €

Aucune réclamation ne sera prise en compte passé 6 mois à compter de la date de facture.
ATTENTION: Cette prise en charge doit être impérativement jointe à la facture.

Ce document est la propriété de l'assuré. Conformément à la loi informatique et liberté, l'assuré dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données auprès de son organisme complémentaire santé. Les praticiens peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification des données les concernant auprès d'almerys - 46, rue du Ressort - 63967 - Clermont-Ferrand CEDEX 9.